

AB ELEC +
SASU au capital de 7 000 euros,
immatriculée au RCS de DOUAI sous le numéro 534 493 630,
dont le siège social est situé 2055 AVENUE DE PARIS 59400 CAMBRAI

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-six mai,
À quatorze heures.

Au siège social, 2055 AVENUE DE PARIS 59400 CAMBRAI.

DC CONSULTANT, SAS au capital de 3 000 euros (RCS DOUAI 822 744 041) ayant son siège social sis 34, RUE DE LA RÉPUBLIQUE 59159 MARCOING et représentée par Monsieur David CARLIER en sa qualité de Président

Propriétaire de la totalité des 700 actions de 10 euros chacune émises par la société AB ELEC +,

Associée unique et seule Présidente de ladite société,

La réunion est présidée par la société SAS DC CONSULTANT, représentée par Monsieur David CARLIER.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société SAS DC CONSULTANT, représentée par Monsieur David CARLIER, associée unique, a établi le rapport sur les opérations proposées à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

En matière extraordinaire :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts.

En matière ordinaire :

- Transfert de l'établissement principal ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide de transférer, à compter du 1^{er} juin 2026, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

2055 AVENUE DE PARIS
59400 CAMBRAI

Nouvelle adresse :

60, RUE DES RÔTISSEURS
59400 CAMBRAI.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 60, RUE DES RÔTISSEURS 59400 CAMBRAI. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique précise également que l'établissement principal, actuellement sis à CAMBRAI (59400) –2055, Avenue de Paris, sera quant à lui transféré à MARCOING (59159) –1, rue de la Cavée.

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour SAS DC CONSULTANT

Monsieur David CARLIER

Zone de signature

Signé par DAVID CARLIER
Le 26 mai 2026

Signed with
Universign

doc_VvlJ
tx_DPD4POJn75mA